

Lettre d'information n°13

Ecophyto

« Comment jardiner autrement ? »



E DITO

Ces lettres d'information ont pour objectif de sensibiliser les jardiniers amateurs à la réduction de l'usage des produits de traitement au jardin.

Jardiner au naturel, c'est avant tout jardiner avec son environnement en respectant les équilibres du jardin. Le jardinier n'est plus le seul acteur, il devient l'un des nombreux éléments du jardin en préservant ses ressources : eau, sol, biodiversité, pour qu'en retour celles-ci lui apportent l'aide dont il a besoin. Il ne jardine plus contre la nature mais avec elle.



DANS CE NUMERO :

- Rappel sur les risques liés aux produits phytopharmaceutiques pour la santé
- Loi Labbé et collecte des produits non utilisés
- Conseils pour concevoir et aménager un massif sans pesticides



QUI SUIS-JE ?



Réponse page 4

Prendre conscience des risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques au jardin

Les produits de biocontrôle se classent en 4 familles :

- Les macro-organismes auxiliaires sont des invertébrés, insectes, acariens ou nématodes aidant à lutter contre les ravageurs.

- Les micro-organismes sont des champignons, bactéries et virus protégeant contre ravageurs et maladies et stimulant la vitalité des plantes.

- Les médiateurs chimiques comprennent notamment les phéromones d'insectes, permettant le piégeage de ravageurs, ou leur confusion sexuelle.

- Les substances naturelles sont composées de substances présentes dans le milieu naturel et peuvent être d'origine végétale, animale ou minérale. Leur efficacité assure le contrôle des agresseurs et maintient leur développement en dessous des seuils de nuisibilité.

Les produits qualifiés à faible risque (règlement n° 1107/2009)

La substance doit répondre à la qualification européenne de « substance active à faible risque » dont la fonction principale est phytopharmaceutique. Il s'agit de substances non classées, non persistantes, à faible bio-concentration, sans effets perturbateurs endocriniens. Actuellement, en France, une seule substance à faible risque est définie pour les particuliers, il s'agit d'un anti-limace.

Comprendre l'étiquetage des produits

Les produits phytopharmaceutiques présentent des dangers particuliers. A vous de lire l'étiquette pour en savoir plus.



Exemple : Ce symbole renvoie aux substances qui altèrent la santé ou la couche d'ozone = Produit qui empoisonne à forte dose, irrite la peau, les yeux et les voies respiratoires - peut provoquer des allergies cutanées - somnolences ou vertiges – Produit qui altère la couche d'ozone.

4,6 % des cas d'intoxications domestiques sont dus aux pesticides
(source : centre anti-poisons de Lille)

Les équipements de protection individuelle : un réflexe simple pour se protéger



Masque à cartouche

Un masque adapté pour les voies respiratoires.

Des gants en nitrile pour les mains.

Des bottes et une combinaison pour le corps et les pieds.

Des lunettes de sécurité pour les yeux.



Gant nitrile

Avant de fumer une cigarette, boire, manger, ou répondre au téléphone, il convient d'enlever ses équipements, se laver les mains et prendre une douche.

Des risques pour l'entourage

Les personnes, en particulier les enfants, mais aussi les animaux domestiques, doivent rester éloignés quelques heures de la zone traitée, le temps que le produit sèche (par exemple une pelouse désherbée chimiquement). Attention, ce délai est variable suivant le produit.

Pour éviter ces risques et ces contraintes, je décide d'arrêter d'utiliser les produits phytos au jardin ! Mais que faire des produits qu'il me reste ?

La collecte des PPNU et des bidons vides

Les Produits Phytosanitaires Non Utilisés et les emballages vides des produits de traitement sont considérés comme des déchets dangereux. Vous pouvez les déposer gratuitement dans la déchetterie la plus proche acceptant les déchets ménagers spéciaux et dangereux. Pour plus d'informations <http://www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/4>

Des collectes spéciales sont organisées par certaines collectivités.
Renseignez -vous auprès de votre mairie !

Rappel réglementaire Loi « Labbé » n°2014-110 du 6 février 2014, modifiée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015.

ATTENTION !

Le 1er janvier 2019, l'utilisation et la détention des produits phytopharmaceutiques pour un usage non professionnel (donc par les particuliers) sera interdite.

Ne seront pas concernés les produits de biocontrôle, les produits utilisables en agriculture biologique et les substances à faible risque.

Attention ces produits nécessitent également des précautions d'emploi.

Dès le 1er janvier 2017, les produits ne seront plus en libre-service dans les rayons des magasins.

Les lettres d'informations sont disponibles sur le site de la FREDON Nord Pas-De-Calais. N'hésitez pas à les consulter pour des astuces sur les autres parties du jardin. http://www.fredon-npdc.com/pages/lettre_ecophyto_pag.html



Fourche



Lamium purpureum

Liseron
(Calystegia sepium)

Pour information, les collectivités sont concernées par cette même loi Labbé. Elles doivent arrêter d'utiliser ou de faire utiliser ces produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public, et relevant de leur domaine public ou privé, et des voiries (sauf exception liée à la sécurité) au **1^{er} janvier 2017**.

Pourquoi ne pas demander conseil aux agents techniques pour votre jardin ?

Conseils pour concevoir et aménager un massif

Quelques conseils pour créer un massif d'aspect naturel, nécessitant peu d'entretien et favorisant la biodiversité



Bien choisir ses plantes et leur agencement

Choisir des variétés adaptées à la région (sol souvent calcaire, climat – cf www.plantonsledecor.fr) et des variétés tolérantes aux maladies.

Bien penser à la taille de la végétation une fois que cette dernière est bien installée et à l'exposition (soleil – ombre). Eviter les plantations trop isolées, sans avoir des rangs trop serrés.

Attirer les auxiliaires du jardin en privilégiant des végétaux qui servent de gîte et de couvert aux insectes et petits animaux utiles.

Penser à étaler les périodes de floraison selon vos plantations, et aux plantes mellifères.

Une plantation en novembre, d'arbustes à racines nues vous fera réaliser des économies et obtenir un meilleur rendement.

Demandez conseil à votre pépiniériste local ou jardinerie.

Un désherbage préventif

Bien désherber et aérer la surface du nouveau massif, à l'aide d'outils type fourche à bêcher, sarcloir, binette.

La technique du « faux semis » préconise de travailler le sol pour faire lever les herbes indésirables et les supprimer (cf. lettre d'information n°4).

Sur une ancienne pelouse, il est possible de poser des cartons épais durant 6 mois avant les premières plantations, pour désherber en couvrant le sol.

Des plantes couvre-sol pour éviter les indésirables

Certaines plantes se développent en tapis et font office de « paillis vivant ». Cela peut être l'occasion de marier les couleurs. Attention toutefois à prendre en compte les exigences des plantes choisies.

Exemple : la petite pervenche (Vinca minor) et le lamier pourpre (Lamium purpureum), à l'ombre sous vos massifs arbustifs et arbres

L'origan (Origanum vulgare), entre les rosiers, bien ensoleillé (et sur vos pizzas !)

Pailler les espaces entre plantes

L'utilisation de paille, feuilles mortes (issues d'arbres sains), tontes de gazon (séchées), broyat de branches... en paillage est aussi une bonne solution, à condition d'en étaler au moins 10 cm (3 cm pour les tontes de gazon).

D'autres paillis existent en jardinerie.

Le désherbage d'entretien

Le paillage / couvre-sol ne dispense pas d'une attention régulière.

Il n'existe pas de solution « miracle » contre le liseron par exemple. Veillez à bien enlever les rhizomes et leurs résidus à la main ou à la binette, avant que le liseron ne s'enroule autour des tiges des plantes.

Attention à ne pas mettre dans votre compost les résidus de plantes envahissantes et les adventices montées en graines.

Pour en savoir plus sur l'arbre à papillons et les moyens de lutte existants, rendez-vous sur le site internet du Conservatoire botanique national de Bailleul

<http://www.cbnbl.org/>

Cette lettre est rédigée

> dans le cadre du plan « **ECOPHYTO** », mis en place par le Ministère en charge de l'Agriculture pour réduire et améliorer l'utilisation des pesticides.

> et avec l'appui du groupe de travail Ecophyto sur les JEVI (DRAAF Nord Pas-de-Calais Picardie, Région Hauts de France, Agence de l'Eau Artois-Picardie, DREAL Nord—Pas-de-Calais—Picardie, Chambre régionale d'agriculture Hauts de France, structures de formation, collectivités de la région, associations, FREDON...).

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

JEVI : Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures

Comité de relecture :

Membre du groupe Ecophyto JEVI (ex - ZNA)

Coordination et renseignements :

Animateur Ecophyto axe JEVI (ex—ZNA) :

Odile MUCHEMBLED
Sylvie BAROIS

FREDON Nord Pas-de-Calais

03 21 08 62 90 -

fredon@fredon-npdc.com

Q

ui suis-je ?

Réponse : **Le Buddleja davidii**
Franch. ou arbre aux papillons



L'arbre à papillons est un arbuste mesurant entre 1 et 5 mètres. Ses feuilles sont ovales lancéolées. Il produit de grandes inflorescences de couleur blanche à violette, se développant au mois de juillet.

A partir du mois de septembre, il produit jusqu'à 1 million de graines par arbuste, qui sont disséminées par le vent.

Il se rencontre sur les bords de route, friches, surfaces gravillonnées... où il arrive bien souvent spontanément. Encore beaucoup sont vendus en jardinerie pour leur caractère ornemental. On le retrouve dans les jardins des particuliers et massifs des collectivités et professionnels.

Une plante exotique envahissante est un végétal qui a été importé (volontairement ou non) en dehors son aire de répartition d'origine et qui se développe très fortement, au détriment de la flore locale.

L'arbre à papillons nuit à la biodiversité, en formant des fourrés denses, il ne laisse pas de place à d'autres espèces. Il peut empêcher la formation d'habitats patrimoniaux, tels les pelouses calcaires et colonise falaises continentales et berges des cours d'eau. Sur les bords de routes, il peut nuire à la visibilité et donc à la sécurité des usagers et son système racinaire peut endommager les infrastructures.

Témoignage :

Le jardin mellifère du musée de l'abeille



Depuis 1992, un jardin mellifère existe à Bouin Plumoison (62), pour le plus grand bonheur des abeilles, peuplant les 15 ruches du site, et des visiteurs. Robert Therry et son équipe font vivre ce lieu, entre visites guidées, production de miel et entretien du jardin. Sur près d'1 hectare, des allées et massifs sont entretenus sans pesticides.

Labellisé Parcs et Jardins du Nord Pas-de-Calais, le musée s'engage à offrir un espace horticole de qualité et à accueillir le public chaleureusement. Tous les mois d'août, la fête du miel anime le lieu.

ASTUCES DE LA FAMILLE THERRY

- Avant d'implanter votre massif, veillez à bien enlever toutes les racines présentes, puis plantez des couvre-sol, pour éviter la repousse d'adventices.
- Pour attirer les abeilles, choisissez un panel de plantes fleurissant du printemps à l'automne.
- Pensez à la hauteur définitive des plants, afin de pouvoir observer et prendre en photo les pollinisateurs.

Sources photos :

FREDON NPDC, Station d'Etudes sur les Luttés Biologique, Intégrée et Raisonnée,

Sources : http://www.gerbeaud.com/jardin/jardinage_naturel/pieges-pheromones-insectes.php ; « Plante exotiques envahissantes du Nord-Ouest de la France. 30 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion », Conservatoire Botanique National de Bailleul, 2015) ; Jardiner bio magazine n°34 janvier 2013 ; « Je désherbe sans produits chimiques ! Allées, pelouses, potager, massifs fleuris... », Denis Pépin, édition Terre Vivante, 2015 ; « Jardin bio facile », Catherine Delvaux, édition Larousse, 2010, <http://www.rustica.fr/articles-jardin/creer-massif-fleurs-pour-longtemps,4164.html> ; <http://www.ibmafrance.com>.